

Description de la dotation – Jeu-concours « WIT FM PUY DU FOU »

Organisé sur l'antenne de la radio WIT FM du samedi 06 décembre au vendredi 12 décembre 2025

Dans le cadre du jeu-concours « WIT FM PUY DU FOU », cinq lots sont mis en jeu.

4 lots comprenant :

- 4 entrées pour le parc du PUY DU FOU, d'une valeur unitaire indicative de 67 € TTC.

Les entrées sont valables jusqu'au 31 décembre 2026, date maximale de leur utilisation.

1 lot comprenant :

- 1 séjour 2 jours/1 nuit pour 4 personnes en période rouge "Noces de Feu" (2 jours au Puy du Fou, 1 nuit dans l'hôtel "La Citadelle", l'accès au spectacle nocturne "Les Noces de Feu", le petit déjeuner et le diner dans le restaurant "L'Ecuyer Tranchant" ainsi que 8 coupons restauration d'une valeur de 12€ valables dans les points de restauration rapide), d'une valeur unitaire indicative de 788 € TTC.

Séjour valable sur la saison 2026 du puy du Fou du 4 avril 2026 au 3 janvier 2027, date maximale de leur utilisation.

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant recevra ses e-billets par mail, à l'adresse indiquée lors de sa participation.
- Le gagnant du séjour sera informé de son gain par mail à l'adresse mail indiquée lors de sa participation et sera directement contacté par le parc du Puy du Fou pour récupérer son gain.
- Les lots ne sont utilisables que dans la période indiquée ; aucune autre date ou prolongation ne pourra être accordée.

Modalités de participation

Les auditeurs souhaitant participer au jeu-concours devront s'inscrire en envoyant par SMS le mot « **WITFM** » au 7 14 15 (2x75cents+ prix SMS).

Après prise en compte du SMS de participation, par retour d'SMS, la Radio demandera aux participants de renseigner les informations suivantes : prénom, nom, code postal, date de naissance, email et âge. Ces informations seront communiquées par SMS (7 14 15).

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

La participation n'est valide qu'à la réception d'un SMS en retour, accusant réception et prenant en compte le SMS d'inscription.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio WIT FM, disponible à l'adresse suivante : <https://www.witfm.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.